



**QUESTION AND ANSWER – SERIES III**

Q1. For MTC2: Please confirm that certification via other equivalent Canadian associations of the CTTIC is also acceptable.

A1. Yes, other equivalent Canadian associations of the CTTIC are also acceptable.

Part 4 - Evaluation Procedures and Basis of Selection, 4.1 Evaluation Procedures, 4.1.1 Technical Evaluation, 4.1.1.1 Mandatory Technical Criteria, DELETE in it's entirely and REPLACE with the following:

**“4.1.1.1 Mandatory Technical Criteria**

The mandatory evaluation criteria of this RFP are as follow:

	Description	Compliance (Met/Not Met)	Substantiation
<b>Corporate Criteria</b>			
MTC1	<p>The Bidder must have a minimum of five (5) years within the last ten (10) years of demonstrated experience in delivering translation services in Canada’s both official languages on documents containing scientific, medical and disease terminology containing names of diseases, pest etc.</p> <p>To demonstrate, the Bidder must provide a minimum of three (3) Project/Contract Summaries.</p>		
<b>Resource Criteria</b>			
MTC2	<p>The proposed translators must be certified and in good standing with The Association of Translators and Interpreters of Ontario (ATIO), the Ordre des traducteurs, terminologies et interprètes agréés du Québec, or other equivalent Canadian associations of the CTTIC certification.</p>		



	To demonstrate, the proposed translators must provide a current copy of the registration certificate.		
MTC3	<p>The proposed translators must have a minimum of two (2) years within the last ten (10) years of demonstrated experience in providing translation services from English to French and French to English.</p> <p>To demonstrate, the proposed translators must provide a minimum of three (3) Project/Contract Summaries.”</p>		

- Q2. For MTC3: Professional translators translate into their native tongue. Please confirm that the resources need to show experience in English to French OR French to English translation.
- A2. As per the RFP, the proposed translators must demonstrate experience in providing translation services from both English to French and French to English.
- Q3. Are there a minimum or maximum number of resources that should be proposed?
- A3. As per Addendum 2, in the past we required 2 to 3 translators to process translation requests.
- Q4. Please confirm that full CVs are not required.
- A4. Full CVs are not required.

**ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS OF THE ABOVE RFP REMAIN UNCHANGED.**



## QUESTIONS ET RÉPONSES – SÉRIE II

Q1. Pour le CTO2 : Veuillez confirmer que l'attestation au moyen d'autres associations canadiennes équivalentes au CTTIC est également acceptable.

R1. Oui, d'autres associations canadiennes équivalentes au CTTIC sont également acceptables.

Dans la section 4.1.1.1 (Critères techniques obligatoires) de la partie 4 (Procédures d'évaluation et méthode de sélection), de la partie 4.1 (Procédures d'évaluation), de la partie 4.1.1 (Évaluation technique), de la partie 4.1.1.1 (Critères techniques obligatoires), à SUPPRIMER entièrement et à REMPLACER par ce qui suit :

### « 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voici quels sont les critères obligatoires de la DDP :

	Description	Conforme/non conforme	Justification
<b>Critères pour l'organisation</b>			
CTO1	<p>Le soumissionnaire doit posséder au moins cinq (5) années d'expérience manifeste au cours des dix (10) dernières années dans la prestation de services de traduction des deux langues officielles du Canada de documents dont la terminologie scientifique, médicale et sur les maladies contiennent le nom de maladies, de pestes, etc.</p> <p>Le soumissionnaire doit joindre à sa proposition au moins trois (3) résumés de projet ou de contrat.</p>		
<b>Critères des ressources</b>			
CTO2	<p>Les traducteurs proposés doivent être membres agréés et en règle de l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario (ATIO), de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du</p>		



	<p>Québec (OTTIAQ), ou d'autres associations canadiennes équivalentes à l'attestation du CTTIC.</p> <p>Pour le démontrer, les traducteurs proposés doivent fournir une copie du certificat d'agrément.</p>		
CTO3	<p>Les traducteurs proposés doivent avoir au moins deux (2) années d'expérience manifeste sur les dix (10) dernières années à fournir des services de traduction de l'anglais au français et du français vers l'anglais.</p> <p>Pour le démontrer, les traducteurs proposés doivent fournir au moins trois (3) résumés de projet ou de contrat. »</p>		

- Q2. Pour le CTO3 : Les traducteurs professionnels traduisent vers leur langue maternelle. Veuillez confirmer que les ressources doivent démontrer leur expérience dans la traduction de l'anglais vers le français OU du français vers l'anglais.
- R2. Conformément à la DP, les traducteurs proposés doivent démontrer leur expérience en fournissant des services de traduction de l'anglais vers le français ainsi que du français vers l'anglais.
- Q3. Y a-t-il un nombre minimal ou maximal de ressources qui doit être proposé?
- R3. Selon l'addenda 2, nous avons besoin de 2 ou 3 traducteurs par le passé pour traiter les demandes de traduction.
- Q4. Veuillez confirmer que des CV complets ne sont pas requis.
- R4. Des CV complets ne sont pas requis.

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS PRÉCÉDENTE DEMEURENT INCHANGÉES.**